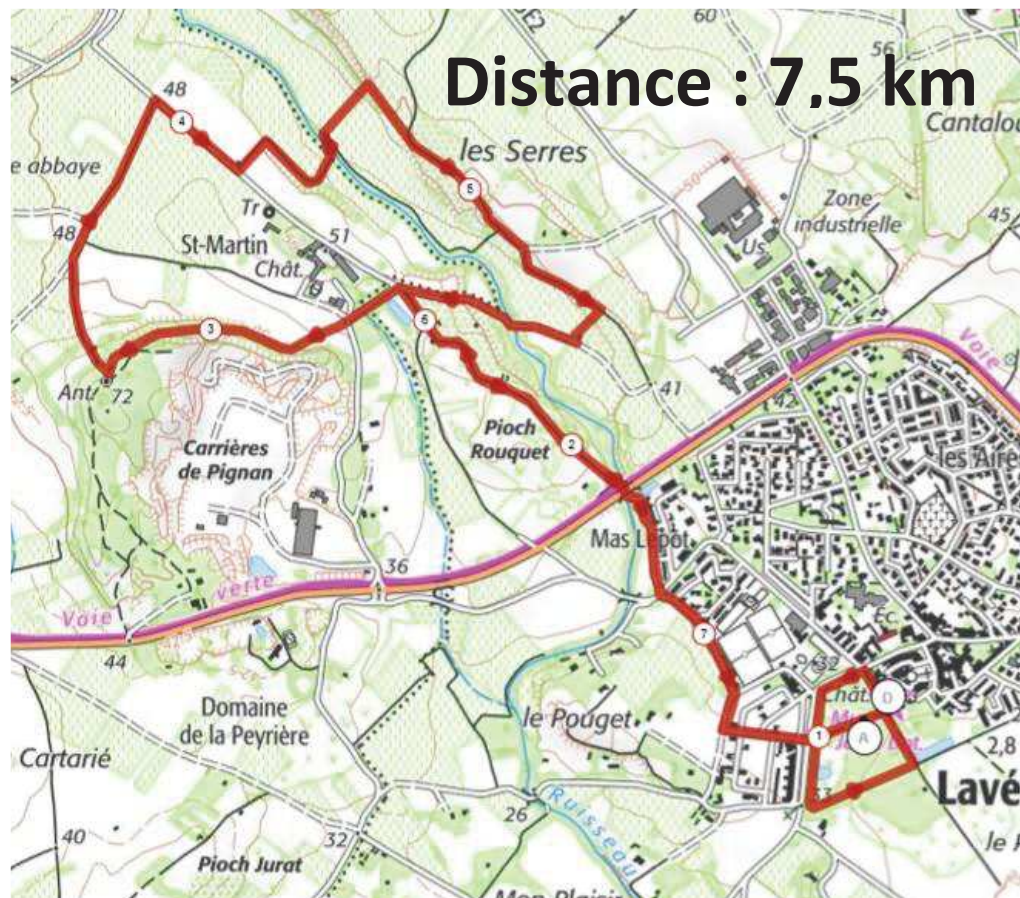


NEW

Samedi 26 Octobre

Départ 16h00

Le Parcours :



Distance : 7,5 km



Frais d'inscription :

10 € sur ATS SPORT

12 € le jour de la course

Course parainée



Gamm vert

Le règlement de la course :

Pour pratiquer le cani cross le matériel requis est le suivant :

- Un harnais de traction réglementaire pour le chien
- Une ligne extensible permettant de relier le chien à l'humain
- Un baudrier ou une ceinture
- De bonnes chaussures de course, type trail
- Et finalement un chien

Vous devez avoir les originaux des documents avec vous le jour de la course et **TOUS les chiens présents**, qu'ils courent ou non, doivent être enregistrés auprès de l'organisation et à jour de leurs vaccinations.

Extrait du règlement concernant les vaccins

Sur les courses Françaises, les vaccinations obligatoires, de tous les chiens participants ou présents sur la manifestation sont celles contre la rage, le parvovirus, la maladie de Carré et les toux des chenils.

Les vaccins doivent être en cours de validité, il faut donc que :

L'évènement se déroule plus de 21 jours après la dernière injection en cas de primo-vaccination (chiot âgé de 3 mois + 21 jours minimum si le chiot a été vacciné à 3 mois exactement contre la rage) ;

Le dernier rappel date de moins d'un an s'il s'agit du rappel de primo-vaccination ;

Le dernier rappel date de moins d'un an (ou tout autre délai validé par le fabricant du vaccin) pour les rappels suivants.

Par l'inscription à la course, chaque coureur s'engage à respecter le règlement, **reconnaitre** les risques inhérents à la pratique des disciplines proposées par la FSLC, reconnaitre avoir été prévenu par les organisateurs concernant mes responsabilités sur une atteinte physique et sur les actes du chien qui est sous ma garde.

Course chronométrée



CANICROSS



CONTROLE VETERINAIRE le jour de la course